



Déclaration à la presse

Pour la défense des libertés démocratiques, contre les dissolutions politiques

Les récentes procédures de dissolution visant les organisations Urgence Palestine et la Jeune Garde antifasciste suscitent notre vive inquiétude. Ces initiatives gouvernementales s'inscrivent dans un contexte de répression croissante des mouvements sociaux, syndicaux et associatifs, et menacent les libertés fondamentales d'expression et d'organisation.

En 2021, nos organisations avaient dénoncé la loi dite « séparatisme » confiant au ministère de l'intérieur le pouvoir de dissoudre des associations sans décision de justice. Depuis, les dissolutions se sont multipliées, parfois annulées par le conseil d'État en raison de motifs insuffisants.

Dans une démocratie digne de ce nom, le pouvoir exécutif n'a pas le pouvoir de décider si les idées défendues par une association ont le droit de cité. Seuls les actes illégaux – atteintes aux biens et aux personnes, incitation à la haine raciale, discriminations, négation ou apologie de crime contre l'humanité... – peuvent être sanctionnés, par la justice.

Concernant Urgence Palestine, nous tenons à affirmer que, quelles que soient les différences de position qui peuvent exister entre nos organisations, cette association le droit de défendre l'autodétermination du peuple palestinien, comme toute analyse critique des politiques internationales, relève de la liberté d'expression et de la liberté d'association et ne peut justifier une dissolution.

L'annonce concernant la Jeune Garde intervient le même jour, visant ce mouvement de lutte antifasciste. Le gouvernement choisit de faire droit aux revendications de la droite et de l'extrême droite.

Nos organisations partagent la lutte contre l'extrême droite et ses idées. Nous estimons que la procédure de dissolution engagée à l'encontre de la Jeune Garde soulève des questions préoccupantes sur l'utilisation des outils juridiques pour restreindre l'action militante et antifasciste.

Nous appelons à la vigilance face à toute dérive autoritaire qui viserait à museler les forces progressistes et menacerait l'ensemble du mouvement social.

Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales, politiques et associatives attachées aux principes démocratiques à se mobiliser contre ces atteintes aux libertés fondamentales pour la liberté d'expression, d'organisation et d'association

Le 7 mai 2025